



Jacqueline GOURAULT

Vice-présidente du Sénat
Sénatrice de Loir-et-Cher
Conseillère municipale et communautaire de la Chaussée Saint-Victor

LA LETTRE

ÉDITO

Novembre 2015



Chers amis,

Alors que la COP 21 vient de débiter à Paris, le Sénat, en tant que représentant des territoires, valorise l'action des collectivités engagées en matière de lutte contre le changement climatique. J'aimerais attirer votre attention sur quatre de ses actions.

- La première concerne la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, présidée par mon collègue Hervé Maurey, qui a ainsi mené un travail de fond pour valoriser les actions menées par ces collectivités territoriales, tant à leur échelon qu'à l'échelle internationale, via la coopération décentralisée.

En effet, les collectivités territoriales ont su mettre en oeuvre, depuis les années 1990, des actions de toutes natures qui permettent à la France de se présenter comme un pays actif et efficace en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air, je voudrais d'ailleurs rappeler ici le rôle fondateur des élus locaux dans la mise en place de réseaux scientifiques de mesure de la pollution atmosphérique.

- De plus, la Délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation a souhaité contribuer au succès de la conférence Paris sur le climat par la mise en valeur des bonnes pratiques des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique.

Dans leur rapport, les sénateurs insistent sur « le rôle essentiel des collectivités dans la transition énergétique ». Ils souhaitent contribuer au succès de la diplomatie française en faisant connaître les actions emblématiques déployées dans les territoires au service de la diminution de l'empreinte carbone.

- Par ailleurs, le Sénat a créé, en mars dernier, une Commission d'enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l'air qui a formulé 61 propositions pour améliorer la qualité de l'air.

- Enfin, je voulais rappeler le travail novateur de mon ancien collègue Marcel Deneux, ancien sénateur de la Somme, qui avait, dans un rapport de 2002 sur les changements climatiques, formulé des recommandations qui sont toujours d'actualité.

Au-delà de l'engagement du Sénat et des collectivités territoriales pour la COP21, que je viens de vous présenter, il me semble que les dernières inondations meurtrières dans le sud nous rappellent à quel point les questions des enjeux climatiques et de l'urbanisme raisonné sont d'actualité.

Nous souhaitons tous que la COP21 aboutisse et que soit trouvé un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement mondial en deçà de 2°C.

Bonne lecture!

LIRE LA SUITE

Réforme de la Constitution ?



Lors de la séance des questions d'actualité au Gouvernement du mardi 17 novembre dernier, j'ai interrogé le Premier Ministre sur les mesures annoncées par le Président de la République lors du Congrès du 16 novembre à Versailles :

"Nous avons vécu vendredi une nouvelle tragédie, la douleur est toujours intense. Dans l'unité nationale, nous ferons tout pour empêcher les fanatiques de perpétrer de nouveaux crimes et nous nous félicitons - enfin - de la coopération européenne.

Nous souscrivons aux mesures annoncées par le président de la République. Cependant, nous avons compris qu'il estimait désormais les articles 16 et 36 de la Constitution inadaptés. En quoi une révision est-elle nécessaire ? Des clarifications éviteront un débat binaire.

Quelles relations entre la République et l'islam ? Comment prévenir l'endoctrinement ? Intégrer les jeunes ? Quelle place pour les femmes ? Quel rôle pour l'éducation et la culture ? La France attend des mesures concrètes ; expliquez-nous comment la réforme constitutionnelle serait à même de lui apporter cette réponse."

M. Manuel Valls, Premier ministre a répondu : "La réunion du Congrès fut à la hauteur de l'attaque que nous avons subie. La vie démocratique doit perdurer.

Outre les réponses diplomatique et militaire, les moyens supplémentaires pour les forces de l'ordre, l'administration pénitentiaire, la justice, les douanes - le Gouvernement proposera en ce sens un amendement au projet de loi de finances initiale pour 2016 - il est nécessaire de nous doter d'outils juridiques.

La prolongation de l'état d'urgence, d'abord. L'honneur de la démocratie est de se battre avec la force du droit. La réponse juridique doit être aussi de long terme. Les articles 16 et 36 ne sont plus adaptés, l'état d'urgence n'est pas inscrit dans la Constitution, même si le Conseil constitutionnel s'est prononcé sur le sujet en 1985. Le fonctionnement de la démocratie en guerre nécessite des compléments à notre Constitution, les restrictions aux libertés publiques doivent être strictement proportionnées à la menace. Le comité Balladur l'avait proposé en 1988. S'y ajoute la déchéance de nationalité pour les terroristes binationaux.

Nous devons travailler dans un esprit de concorde et d'efficacité. Toutes les questions posées après le 11 janvier restent d'actualité : priorité à l'éducation, à la culture... Quand des milliers de jeunes sont séduits par une idéologie totalitaire, le combat doit être multiforme, et tous les Français doivent être mobilisés. Soyons à la hauteur des attentes des Français."

AU SÉNAT

Etat d'Urgence



© Crédit photo sénat

Vendredi 20 novembre, les sénateurs ont adopté, à l'unanimité, en séance publique le projet de loi prorogeant l'application de la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions.

La déclaration de l'état d'urgence donne aux autorités administratives des moyens d'action supplémentaires pour lutter contre les menaces terroristes. Les mesures permises par ces dispositions ont été utilisées immédiatement par les autorités administratives et ont vocation à être poursuivies. Les préfets ont ainsi la possibilité de prévenir la commission de nouveaux actes par des perquisitions administratives

dans les domiciles, de jour comme de nuit. Ils peuvent également prononcer la fermeture provisoire de salles de spectacle, de débits de boissons et lieux de réunions de toute nature, ainsi qu'interdire des réunions. Le ministre de l'Intérieur peut assigner à résidence des personnes évoluant dans la mouvance terroriste.

L'état d'urgence sera prolongé de trois mois. La prolongation a pris effet le 26 novembre, ce qui signifie que le pays sera sous le régime de l'état d'urgence jusqu'au 26 février 2016.

Relations avec les collectivités territoriales



© Crédit photo sénat

Mercredi 25 novembre 2015, le Sénat a débuté en séance publique l'examen des missions budgétaires et des articles rattachés de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2016.

En tant que rapporteur pour avis sur la mission "Relations avec les collectivités territoriales", je me suis exprimée pour donner la position de la commission des lois : "la baisse des dotations de l'Etat si elle est inéluctable, est vraiment trop brutale pour les collectivités territoriales et engendre des conséquences importantes sur l'investissement local que l'on mesure déjà".

LIRE LA SUITE

QUESTIONS

Accord local : conséquence retrait d'une commune?



sièges?

La ministre a répondu que cette loi prévoit la remise en question des accords locaux existants qu'en cas de renouvellement intégral ou partiel des conseils municipaux des communes membres de l'EPCI à fiscalité propre. Dans tous les autres cas de figure, les accords locaux ne seront donc pas remis en cause avant le prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2020. Donc le retrait d'une commune ne remet pas en cause l'accord local.

Dans une question écrite, j'ai interrogé la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur les conséquences du retrait d'une commune sur l'accord local d'une intercommunalité.

Le retrait d'une commune membre entraîne-t-il la remise en cause de l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire établi selon les dispositions censurées de l'article L. 5211-6-1 du CGCT? Ou alors ce mouvement de périmètre n'entre pas dans le champ de la précision apportée par le Conseil constitutionnel, dans la mesure où un retrait de commune ne donne pas lieu à une nouvelle opération complète de détermination du nombre et de la répartition des

LIRE LA SUITE

RÉFORME TERRITORIALE

Conférence-débat en Haute-Savoie



À l'invitation de Loïc Hervé, Sénateur de la Haute-Savoie, j'ai eu le plaisir de présenter aux élus haut-savoyards les dispositions contenues dans la loi NOTRe.

La loi portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe) a été promulguée le 7 août 2015. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions.

Renforcement de l'intercommunalité, incitation forte à la création de

EN LOIR- ET- CHER

L'Artésienne à Villiers-sur-Loir



J'étais à Villiers-sur-Loir le 7 novembre dernier pour les festivités organisées autour des associations et l'inauguration de la salle de l'Artésienne, ce nouvel espace de 500 m² destiné aux associations. Jean-Yves Ménard, Maire de la commune, nous a présenté l'histoire de ce lieu particulier, marqué par la configuration de la commune située au bout de la nappe phréatique, qui a conduit à la construction de puits artésiens... d'où le nom de cette salle ouverte à tous les habitants de la commune.

Foire aux pommes 2015



Le samedi 7 novembre dernier, j'ai assisté à l'inauguration de la 31^e foire à la Pomme de Mont près Chambord. Au cours de la foire, ce sont deux tonnes de pommes qui sont épluchées par les bénévoles pour préparer les beignets, les tartelettes, les tartes tatin. Les producteurs locaux étaient bien sûr venus présenter leur variété de pommes, toutes fameuses, et on pouvait compter une centaine d'exposants venus présenter leurs produits.

Le jardin de l'Ormeau à Saint-Aignan



C'est sous le soleil de la Vallée du Cher que nous avons été reçus samedi 28 novembre par Eric Carnat, Maire de la Commune, pour l'inauguration du jardin de l'Ormeau. Situé en plein centre ville, ce bel espace a été aménagé à la place d'un garage désaffecté et de maisons en état de délabrement, et propose désormais aux promeneurs un moment de quiétude et de tranquillité, avec une vue magnifique sur le château et la vieille ville de Saint-Aignan. Cette très jolie réalisation initiée par l'ancienne municipalité, reprise et achevée par la nouvelle équipe, avec le concours du CAUE, a remporté l'adhésion de tous.

CONTACT

Au Sénat

Elodie Jacquier-Laforge

15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Tel : 01 42 34 27 41
E-mail : j.gourault@senat.fr

Site : jgourault.fr

Facebook :

facebook.com/pages/Jacqueline-Gourault

Permanence parlementaire

Marie-Béatrice Loiselet

Mairie Place Etienne Regnier
41260 La Chaussée Saint-Victor
Tel : 02 54 55 40 41
E-mail : j.gourault@senat.fr

Twitter : [@j_gourault](https://twitter.com/@j_gourault)

www.udi-uc-senat.fr